GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE SOISSONS

TARIFS AGENT COMMERCIAL

Immatriculation d'un agent commercial ou renouvellement :

- Joindre à la formalité un chèque de 24,61 €
- Ces tarifs sont en vigueur en date du 22 février 2020.

- Les chèques doivent être libellés à l'ordre du greffe du tribunal de commerce de Soissons, et joints à la demande

Répartition du montant exigé pour cette formalité

Emoluments du Greffe (HT)	Débours / Frais postaux	TVA	INPI	BODACC	Tarif (TTC)
17,89 €	2,62 €	4,1 €	0 €	0 €	24,61 €

Modification d'un agent commercial :

- Joindre à la formalité un chèque de 15,6 €
- Ces tarifs sont en vigueur en date du 1er mai 2018
- Les chèques doivent être libellés à l'ordre du greffe du tribunal de commerce de Soissons, et joints à la demande

Répartition du montant exigé pour cette formalité

Emoluments du Greffe (HT)	Débours / Frais postaux	TVA	INPI	BODACC	Tarif (TTC)
11,2 €	1,8 €	2,6 €	0 €	0 €	15,6 €

Attestation d'inscription avec envoi :

- Joindre à la formalité un chèque de 3,98 €
- Ces tarifs sont en vigueur en date du 1er mai 2018
- Les chèques doivent être libellés à l'ordre du greffe du tribunal de commerce de Soissons, et joints à la demande

Répartition du montant exigé pour cette fomalité

Emoluments du Greffe (HT)	Débours / Frais postaux	TVA	INPI	BODACC	Tarif (TTC)
2,24 €	1,08 €	0,66 €	0 €	0 €	3,98 €

Attestation d'inscription sans envoi :

- Joindre à la formalité un chèque de 2,69 €
- Ces tarifs sont en vigueur en date du 1er mai 2018
- Les chèques doivent être libellés à l'ordre du greffe du tribunal de commerce de Soissons, et joints à la demande

Répartition du montant exigé pour cette formalité

Emoluments du Greffe (HT)	Débours / Frais postaux	TVA	INPI	BODACC	Tarif (TTC)
2,24 €	0 €	0,45 €	0 €	0 €	2,69 €

Radiation d'un agent commercial :

- Joindre à la formalité un chèque de 24,61 €
- Ces tarifs sont en vigueur en date du 1er mai 2018
- Les chèques doivent être libellés à l'ordre du greffe du tribunal de commerce de Soissons, et joints à la demande

Répartition du montant exigé pour cette formalité

Emoluments du Greffe (HT)	Débours / Frais postaux	TVA	INPI	BODACC	Tarif (TTC)
17,89 €	2,62 €	4,1 €	0 €	0 €	24,61 €

Greffe : émoluments fixés par arrêté du 10 mars 2020 du ministre de l'économie et des finances et du ministre de la justice
INPI : Institut National de la Propriété Industrielle (somme reversée par le greffe)
BODACC : Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (somme reversée par le greffe)

	Vous pouvez préparer votre dossier d'immatriculation en ligne en cliquant ici	Accès libre